

Charte éthique de RhinOcc

Version de janvier 2022



RhinOcc

Réseau et Hub pour l'inclusion numérique en Occitanie

L'objectif du Hub pour un numérique inclusif RhinOcc est de favoriser, d'organiser et d'animer le développement de la médiation et de l'inclusion numérique sur le territoire d'OCCITANIE.

Ainsi la Mêlée et les partenaires s'accordent sur des définitions communes de la médiation et de l'inclusion numérique.

Concernant l'inclusion numérique, il s'agit d'un processus, d'une démarche visant à rendre le numérique accessible à tous les publics afin de favoriser leur autonomie et leur insertion sociale, professionnelle, économique, et ce, "dans une société et une économie où le numérique joue un rôle essentiel".

L'inclusion numérique est un enjeu majeur de citoyenneté : la maîtrise et l'accessibilité des outils numériques utilisés dans le quotidien pour communiquer, créer, s'informer et accéder à ses droits.

La médiation numérique est le terme utilisé pour définir les dispositifs de transmission des savoirs à destination des usagers dans le but de les aider à acquérir des compétences et des pratiques pour maîtriser les outils numériques qu'ils utilisent dans leur quotidien, tout en encourageant un certain nombre de principes fondamentaux d'un internet respectueux des usagers et de leur épanouissement :

- Le respect de la vie privée, de l'intimité des autres et la protection de la confidentialité des données personnelles,
- La tolérance des avis et des opinions des autres,
- La lutte contre le racisme, l'homophobie, le sexisme et la diffamation,
- L'entraide, l'échange, le partage et la contribution collective
- La lutte contre les fakes news et leur propagation,
- La lutte contre toute forme de harcèlement,
- La préconisation de logiciels de confiance, si possible des logiciels libres,
- Le respect des droits de propriété intellectuelle,
- Le respect du cadre législatif,
- La promotion de la culture libre et l'incitation au partage des savoirs et des connaissances,
- Le respect de règles de bases de la sécurité informatique (le bannissement des contenus douteux, l'usage de logiciels de sécurité et leur mise à jour,)
- La défense de la liberté d'expression.

Sur le territoire d'action du projet RhinOcc, on peut distinguer 7 enjeux majeurs :

1. L'inclusion socio-économique et culturelle : actions des acteurs publics et privés en direction des publics en grande fragilité/ situation d'exclusion numérique afin que le numérique puisse être un moyen d'inclusion sociale et un "levier d'épanouissement" social, artistique et économique ;
2. La création et la fabrication numérique : toutes les actions pour initier et former les usagers aux techniques actuelles de fabrication et de création à l'aide d'outils numériques (impression 3D, découpe numérique, robotique, électronique, programmation), telles que pratiquées au sein des makerspace et des fablabs ;
3. L'innovation industrielle et de services, c'est à dire l'ensemble des dispositifs proposés par les entreprises, start-ups pour faire découvrir et s'approprier leur produit, création, innovation ou service numérique aux usagers ;
4. Le développement des compétences professionnelles, ou autrement dit, toutes les actions pour permettre à des salariés de mieux se former aux outils numériques dans une perspective professionnelle et vis-à-vis des publics qu'ils accueillent, et également de monter en compétences sur l'usage d'outils numériques qu'ils utilisent dans leur travail au quotidien, comme des outils de travail collaboratif, des outils de création d'un site, etc. ;
5. L'éducation et l'acculturation des publics aux enjeux et aux solutions du numérique en vue de favoriser l'esprit critique et l'autonomie tout au long de la vie dans une société et une économie où le numérique joue un rôle essentiel ;
6. L'accessibilité des équipements et des services numériques, afin que ces derniers soient financièrement abordables et conçus pour prendre en compte les usages des publics en situation de handicap ;
7. L'éco-responsabilité du numérique : actions visant à maîtriser et à réduire l'empreinte environnementale du numérique, et qui doivent être intégrées aux dispositifs déployés dès leur phase de conception et s'appliquer autant que possible sur l'ensemble du cycle de vie des solutions et des équipements.

Les acteurs de l'inclusion numérique pourront notamment être référencés selon ces 5 enjeux de l'inclusion numérique afin d'assurer une meilleure visibilité de leurs activités et de leurs compétences. Il s'agira ensuite de créer des groupes de travail pour aider les structures à s'organiser et à structurer un écosystème propice à la collaboration et au développement de l'inclusion numérique.

Pour RhinOcc, il est important que les acteurs de l'inclusion numérique s'engagent dans le respect de plusieurs principes :

- Favoriser une diversité des outils préconisés, autant que possible du logiciel libre de confiance, sécurisé et respectueux de la vie privée. Il est important que les usagers puissent réutiliser les logiciels ou outils auxquels ils sont initiés et/ou formés en toute confiance, sur leur matériel personnel ou mise à disposition comme c'est le cas dans les espaces publics numériques, par exemple. Le Hub ne souhaite pas imposer du logiciel libre mais il le préconise ;
- S'engager à ne pas transformer des actions d'accompagnement des publics en une opération de test d'un outil logiciel en cours de production/développement, sauf avec accord de l'instance décisionnelle du Hub, à savoir le Comité stratégique. Les entreprises ont par exemple d'autres dispositifs pour tester leur logiciel auprès d'un panel d'usagers, comme le Labo des Usages...
- Véhiculer un certain nombre de valeurs dites d'éducation populaire : écoute et bienveillance envers les autres, tolérance, le respect de la loi, préserver la confidentialité de son intimité, et également celle des autres, transmission et partage des savoirs...

Enfin, RhinOcc s'engage à fournir les efforts nécessaires à la bonne couverture de la région en matière d'accompagnement des acteurs qui interviennent auprès des publics, et notamment en soutenant,

dans le respect des règles de la concurrence et le respect des acteurs en présence sur les territoires, le développement des opérateurs qui :

- accompagnent le déploiement de dispositifs d'intérêt général ;
- produisent de l'ingénierie d'accompagnement des structures ou à destination des publics (outils, contenus et méthodologies) ;
- forment les professionnels sur les champs de l'inclusion numérique ;
- proposent et développent des solutions d'intérêt général.

RhinOcc aura à cœur de privilégier le développement d'acteurs locaux à taille humaine, et ce, tout en favorisant des dynamiques collectives, des démarches éthiques et des solutions les plus écoresponsables possibles pour aider au développement de l'inclusion numérique.

Cette charte s'applique à l'ensemble du périmètre d'actions et aux instances qui régissent le fonctionnement du Hub. Les défauts constatés par toute personne morale ou physique pourront être adressés de manière écrite au Comité éthique de RhinOcc, par l'intermédiaire du Porteur, et il se mobilisera sous deux mois pour rédiger un avis consultatif à l'attention du Comité stratégique et du Porteur.